



Communauté de Communes Sèvre & Loire  
1, Place Charles de Gaulle  
44430 VALLET  
Tel : 02 51 71 92 12

# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2018**

---

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2017

# SOMMAIRE

## TABLE DES MATIERES

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b> .....	<b>4</b>
1.1. <i>PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI</i> .....	4
1.2. <i>MODE DE GESTION DU SERVICE</i> .....	6
1.3. <i>ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)</i> .....	7
1.4. <i>NOMBRE D'ABONNES</i> .....	7
1.5. <i>VOLUMES FACTURES</i> .....	8
1.6. <i>DETAILS DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS</i> .....	8
1.7. <i>AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)</i> .....	8
1.8. <i>LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT</i> .....	9
1.9. <i>LES STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES</i> .....	10
1-9-1 : <i>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)</i> .....	14
1-9-2 : <i>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)</i> .....	14
1-9-3 : <i>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU ( P205.3)</i> .....	14
1-9-3 : <i>Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel(P254.3)</i> .....	14
1.10. <i>QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)</i> .....	15
1-10-1 : <i>Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration</i> .....	15
1-10-2 : <i>Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration</i> .....	15
1-10-3 : <i>Taux de boues évacuées selon les filières conforme à la réglementation (P206.3)</i> .....	15
1.11. <i>PROGRAMME DE TRAVAUX</i> .....	16
1-11-1 <i>pour l'année 2018 : les grands travaux effectués</i> .....	16
1-11-2 <i>pour l'année 2019, les travaux prévisionnels :</i> .....	16
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE</b> .....	<b>17</b>
2.1. <i>MODALITES DE TARIFICATION</i> .....	17
2.2. <i>FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)</i> .....	18
2.3. <i>RECETTES</i> .....	19

2.4.	BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	19
3.	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	21
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....	23
4.1.	MONTANTS FINANCIERS.....	23
4.2.	ÉTAT DE LA DETTE DE SERVICE .....	23
4.3.	AMORTISSEMENTS .....	23
5.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU .....	24
5.1.	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P207.0).....	24
5.2.	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE ( CF L1115-1-1 DU CGCT).....	24

# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal** depuis le 1 janvier 2018.

Nom de la collectivité : Communauté de communes Sèvre et Loire.

Caractéristiques : EPCI, Communauté de communes

Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Territoire desservi : Divatte sur Loire, La Boissière du Doré, La Chapelle Heulin, La Regrippière, Le Pallet, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Mouzillon, La Remaudière, Saint Julien de Concelles et Vallet



Existence d'une CCSP :  Oui  Non

Existence d'un règlement de service :  Oui, date d'approbation\* : 14/11/2018.  Non

Existence d'un zonage : Oui, date d'approbation : variable suivant les communes Non

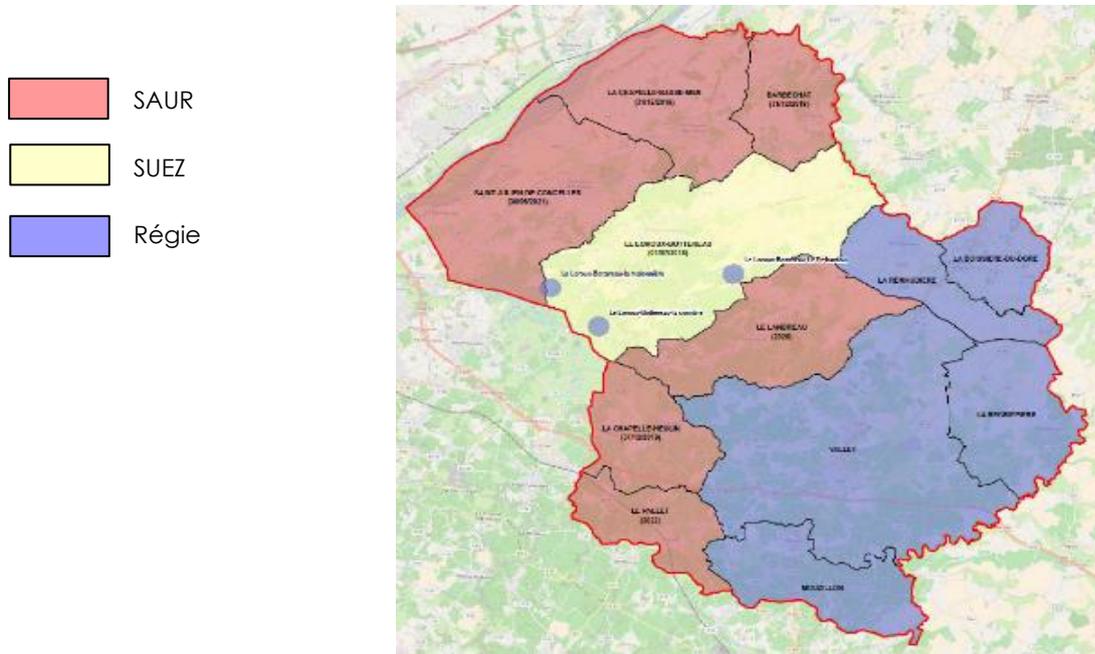
Toutes les communes ont déjà fait l'objet d'un schéma directeur eaux usées à l'exception des communes de La Boissière du Doré, du Loroux-Bottereau et de la commune déléguée de Barbechat. Le schéma directeur de Mouzillon est quant à lui ancien (1993). A noter que le schéma directeur de Vallet de 2013 s'est basé sur les mesures réalisées en 2003.

Communes	Assainissement collectif
Divatte-sur-Loire (Barbechat)	-
Divatte-sur-Loire (La Chapelle-Basse-Mer)	2008
Le Landreau	2015
Le Loroux-Bottereau	Plan de zonage de 2010
La Remaudière	En cours de finalisation
Saint Julien-de-Concelles	2011
La Boissière du Doré	-
La Chapelle-Heulin	2011
Le Pallet	2015
La Regrippière	2006
Vallet	2013
Mouzillon	1993

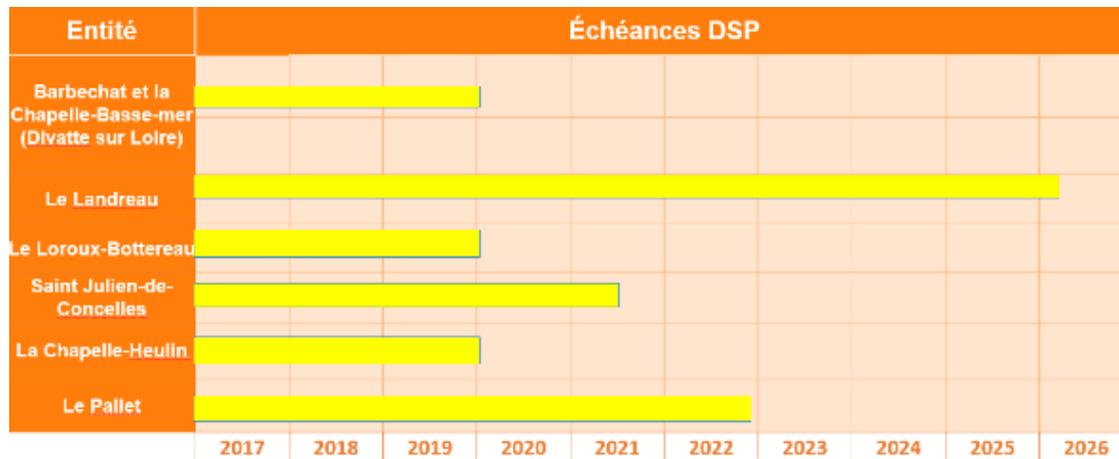
## 1.2. Mode de gestion du service

A ce jour, deux modes de gestion coexistent sur le territoire :

- Des **délégations de services publiques** sur 6 communes avec des différences en termes de contenu, de temporalité et de gestionnaires ;
- Une **régie communautaire** sur 5 communes.



Les échéances des DSP présentes sur le territoire sont précisées ci-dessous :



### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert approximativement **34 820 habitants** soit environ **72.7%** de la population totale de la collectivité.

Commune	Population INSEE*	Nombre d'abonnés**	Population raccordée estimée***	% AC****
Divatte sur Loire	6811	2192	5287	78%
La Boissière du Doré	1056	298	719	68%
La Chapelle Heulin	3309	1160	2798	85%
La Regrippière	1551	356	859	55%
La Remaudière	1295	247	596	46%
Le Landreau	3263	717	1729	53%
Le Loroux-Bottreau	8267	2595	6259	76%
Le Pallet	3286	1272	3068	93%
Saint Julien de Concelles	7004	1997	4817	69%
Mouzillon	2834	862	2079	73%
Vallet	9256	2742	6614	71%
<b>Total</b>	<b>47932</b>	<b>14438</b>	<b>34824</b>	<b>73%</b>

\*Données issues du millésime 2016 entrant en vigueur le 1 janvier 2019

\*\*Données du rapport annuel facturation assainissement 2018

\*\*\*Calcul théorique avec un taux d'occupation moyen par habitations sur le territoire de 2.412 personnes par logement

\*\*\*\*Population raccordée estimée sur population totale INSEE

### 1.4. Nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement collectif dessert **14 438 abonnés** au 31/12/2018.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Branchement 2017	Branchement 2018	Variation 2017-2018
Divatte sur Loire	2157	2192	2%
La Boissière du Doré	293	298	2%
La Chapelle Heulin	1091	1160	6%
La Regrippière	356	356	0%
Le Pallet	1260	1272	1%
Le Landreau	703	717	2%
Le Loroux-Bottreau	2561	2595	1%
La Remaudière	246	247	0%
Saint Julien de Concelles	1812	1997	10%
Mouzillon			
Vallet	3526	3604	2%
<b>Total</b>	<b>14005</b>	<b>14438</b>	<b>3%</b>

La densité linéaire d'abonnées (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **61.34 abonnés par km**.

## 1.5. Volumes facturés

Communes	Volume 2017	volume 2018	Variation 2017-2018
Divatte sur Loire	196838	202568	3%
La Boissière du Doré	24570	25223	3%
La Chapelle Heulin	90696	97579	8%
La Regrippière	26637	26340	-1%
Le Pallet	114506	101930	-11%
Le Landreau	66216	60026	-9%
Le Loroux-Bottereau	195663	203937	4%
La Remaudière	20810	21061	1%
Saint Julien de Concelles	139198	148706	7%
Mouzillon			
Vallet	289648	304195	5%
<b>Total</b>	<b>1164782</b>	<b>1191565</b>	<b>9%</b>

Les volumes ci-dessus sont ceux facturés aux usagers.

Répartition volume usagers :

Communes	Nombre d'usagers	volume 2018	moyenne (m3/usager/an)	Moyenne (l/usager/j)
Divatte sur Loire	5480	202568	37,0	101
La Boissière du Doré	745	25223	33,9	93
La Chapelle Heulin	2863	97579	34,1	93
La Regrippière	890	26340	29,6	81
Le Pallet	3115	101930	32,7	90
Le Landreau	1760	60026	34,1	93
Le Loroux-Bottereau	6130	203937	33,3	91
La Remaudière	618	21061	34,1	93
Saint Julien de Concelles	4870	148706	30,5	84
Mouzillon				
Vallet	9156	304195	33,2	91

## 1.6. Détails des imports et exports d'effluents

Pas concerné, aucun apport d'effluent ou export hors de la communauté de communes

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2018 : 1 (non remise à jour suite à la prise de compétence de la Communauté de communes).

1 sur Divatte sur Loire : Brasserie artisanal Divatte de 2013 à 31/12/2019

### 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 11.21 km de réseau unitaire hors branchements,
- 224.183 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 66.407 Km de réseau de refoulement

soit un linéaire de collecte total **de 301.80 Km.**

Communes	Linéaire de réseau séparatif	Linéaire de réseau unitaire	Total réseau (km)	Nombre de poste de relevage
D/ L: Barbechat	3	0	3	3
D/L: La chapelle Basse mer	40	0	40	20
La Boissière du Doré	3	2,1	5,1	1
La Chapelle Heulin	21	0	21	5
La Regrippière	5	0	5	3
Le Pallet	21	0	21	17
Le Landreau	13	0	13	4
Le Loroux-Bottereau	35	0	35	5
La Remaudière	4	0	4	1
Saint Julien de Concelles	25	0	25	16
Mouzillon	19	0	19	9
Vallet	34	9,11	43,11	13

Un ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie sur les réseaux de collecte.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Surverse sur réseau unitaire	Pr rue de Bazoges, Vallet	1 500 m3

4 stations d'épuration sont équipées d'un bassin tampon en tête de filière sur site :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin tampon avec surverse	Divatte sur Loire	500 m3
Bassin tampon avec surverse	Le Landreau	150 m3
Bassin tampon avec surverse	La Chapelle Heulin	250 m3
Bassin tampon avec surverse	Le Pallet	200 m3

### Entretien des réseaux :

Le taux de curage des réseaux atteint, de manière globale : 4.8% du linéaire.

Communes	Curage préventif (ml)	Débouchage ponctuel	Passage Caméra (ml)	contrôles branchement
DIVATTE SUR LOIRE	6634	5	379,4	78
LE LANDREAU	1015	0	0	56
LE LOROUX-BOTTEREAU	450	9	330	22
LA REMAUDIERE	0		0	3
ST JULIEN DE CONCELLES	2677	12	563,1	130
LA BOISSIERE DU DORE	0		0	10
LA CHAPELLE HEULIN	1493	3	519,2	166
LE PALLET	2097	2	398,4	56
LA REGRIPIERE	0		0	6
VALLET	0	3	0	81
MOUZILLON	0		0	22
TOTAL	14366	34	2190,1	630

### **1.9. Les stations d'épuration des eaux usées**

Le service gère 27 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées d'une capacité épuratoire totale de **49585 EH** :

- Boues activées (> 1000 EH) : 7 – Moy. Âge 9 ans
- Filtres plantés de roseaux (390 à 1000 EH) : 4 – Moy. Âge 8 ans
- Filtres à sable (200 à 330 EH) : 6 – Moy. Âge 14 ans
- Lagunes (270 à 1200 EH) : 10 – Moy. Âge 29 ans

Les principales stations d'épuration structurantes, sont d'un âge récent.

	Communes	Nom station	Filière de traitement	Capacité nominale (EH)	Année de construction
Divatte-sur-Loire	Barbechat	Le Bois-Jahan	Filtre planté de roseaux	1000	2014
	La Chapelle-Basse-Mer	Le Plessis	Boues activées	5000	2012
	Le Landreau	Bas briacé	Filtre à sable	200	2004
		Le gotay	Boues activées	1900	2005
	Le Loroux-Bottereau	Les bas prés	Boues activées	7520	2009
		Le Pé bardou	Lagunage	270	1986
		la maonnière	Filtre à sable	100	2001
		la coindrie	Filtre à sable	180	2001
	La Remaudière	Chemins de Landemont	Lagunage	280	1980
		La savatterie	Filtre planté de roseaux	400	2007
	Saint Julien-de-Concelles	Les planches	Boues activées	6000	2004
	La Boissière du Doré	route vallet	Lagunage	300	1986
		route remaudière	Lagunage	550	2004
	La Chapelle-Heulin	Champ failli	Boues activées	2500	1999
	Le Pallet	pont des grenouiller	Boues activées	3500	2008
	La Regrippière	les camières	Lagunage	530	1981
		la rinelière	Lagunage	650	2004
SIAVM	Vallet - Mouzillon	la baronnière	Boues activées	15200	2006
		bonne fontaine	Lagunage	370	1982
	Vallet	braud	Filtre à sable	30	2002
		les chaboissières	Lagunage	250	1993
		la chalouisière	Lagunage	100	1990
		les corbeillères	Filtre à sable	190	2002
		les courières	Lagunage	400	1982
		la debaudière	Filtre à sable	110	2003
		la gobinière	Filtre planté de roseaux	300	2014
	Mouzillon	la banilière	Filtre planté de roseaux	500	2007

## Le fonctionnement et la conformité

Commune	Nom de station	Capacité nominale (EH)	Charge entrante DBO5	Filière de traitement	Conformité DDTM				
					Conformité à l'arrêté préfectoral		Conformité à la directive européenne du 21 mai 1991		
					Equipement de la station	Performances épuratoires de la station	Equipement de la station	Performances épuratoires de la station	Système de collecte
DIVATTE SUR LOIRE	le plessis (La chapelle Bassemer)	5000	203	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
DIVATTE SUR LOIRE	le Bois Jahan (Barbechat)	1000		filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LANDREAU	le gotay	1900		boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LANDREAU	Bas Briacé	200		filtre à sables	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LOROUX-BOTTEREAU	les bas prés	7520	204.2	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LOROUX-BOTTEREAU	le Pé bardou	270		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LOROUX-BOTTEREAU	la Coindrie	180		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LE LOROUX-BOTTEREAU	la malonnière	100		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA REMAUDIERE	chemins de Landemont	280		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA REMAUDIERE	La Savatterie	400		filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
ST JULIEN DE CONCELLES	les planches	6000	219	boues activées	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LA BOISSIERE DU DORE	Route Vallet	300		lagunage naturel	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA BOISSIERE DU DORE	Route Remaudière	550		lagunage naturel	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA CHAPELLE HEULIN	Champ failli	3675	130	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LE PALLET	Pont des grenouillers	3500	144	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LA REGRIPIERE	les carrières	530		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
LA REGRIPIERE	la rinelière	650		lagunage naturel	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	la baronnière	15200	94,851	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME
VALLET	les courères	400		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	Bonne fontaine	370		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	la gabinière	300		filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	les chaboissières	250		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	les corbeillères	190		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	la chalousière	180		lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	la debaudière	110		filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
VALLET	Braud	30		filtre à sable	CONFORME	Sans objet	CONFORME	CONFORME	
MOUZILLON	la Barillière	500		filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	
		49585							

Les raisons de non-conformité sont les suivantes :

- Saint-Julien-De-Concelles : 3 dépassements en rendement MES contre 2 autorisés. Le rendement est élevé (95%) et inatteignable lors d'épisodes pluvieux car l'entrée est très diluée. Le précédent arrêté préfectoral indiquait une exigence forte pour les normes de rejet : rendement ET concentration sur ce paramètre. A notre demande, la police de l'eau a refait un nouvel arrêté préfectoral indiquant une norme sur la concentration OU le rendement. Pour information, la moyenne annuelle en concentration est de 7.2 mg/l en MES pour une valeur maximale autorisée de 30 mg/l.

- La Boissière du-Doré : D'après l'arrêté du 21 juillet 2015 (arrêté général applicable s'il n'y a pas d'arrêté spécifique), les stations de Route de Vallet et Route de La Remaudière ne sont pas conformes par rapport au rendement en MES < 50%. Cependant, d'après l'arrêté du 20 février 2003 propre à la Boissière du Doré, aucune exigence en terme de rendement épuratoire n'est stipulée par l'arrêté. Comme les valeurs mesurées à la sortie de la station respectent les valeurs maximales de l'arrêté, nous considérons que ces 2 stations sont conformes par rapport à l'arrêté du 20 février 2003.
- La Regrippière (lagune la Rinelière) : la non-conformité porte sur le rendement DCO < 60 % ou la concentration de 125mg/l non atteinte. Cette station d'épuration sera démolie fin 2020. Les effluents seront traités par une nouvelle station boues activées sur le site des Carrières.
- Vallet : la Baronnière. La non-conformité porte sur la non-transmission des données d'autosurveillance sur le trop plein du bassin d'orage de la rue de Bazoges (système de collecte) suite à un problème informatique (la CCSL avait transmis les données mais elles ne s'enregistraient pas sur le site. Depuis le courrier de la DDTM et échanges avec eux, les données ont été transmises et enregistrées.

### **1-9-1 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **88**.

### **1-9-2 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100**

### **1-9-3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU ( P205.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100**

### **1-9-3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel(P254.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Pour l'exercice 2018, l'indice global des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel est de **77.9**.

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1-10-1 : Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Divatte sur Loire	Table d'égouttage et Lit de roseaux	45,379	61,18	35%
La Chapelle Heulin	Table d'égouttage et Lit de roseaux	39,05	33,78	-14%
Le Landreau	Lit de roseaux	17,156	14,70	-14%
Le Pallet	Table d'égouttage et Lit de roseaux	41,827	41,34	-1%
Saint Julien de Concelles	Serre solaire	46,691	54,72	17%
Loroux Bottereau	Centrifugeuse boues liquide	94,2	92,30	-2%
<b>Vallet</b>	Sechage solaire et centrifugeuse	134,54	125,44	-7%
<b>Total des boues produites</b>		<b>418,843</b>	<b>423,452</b>	<b>1,10%</b>

### 1-10-2 : Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Destination des boues	Exercice 2017 en t MS	Exercice 2018 en tMS	Variation (%)
Divatte sur Loire	Epandage / compostage	42,03	28,494	-32%
La Chapelle Heulin	Epandage	35,927	35,828	0%
Le Landreau	Compostage	17,109	19,605	15%
Le Pallet	Compostage	68,413	23,864	-65%
Saint Julien de Concelles	Compostage	31,528	41,182	31%
Loroux Bottereau	Epandage	1293	992	-23%
Vallet	Compostage	115,95	103,66	-11%
<b>Total des boues évacuées</b>		<b>1603,957</b>	<b>1244,633</b>	<b>-22,40%</b>

### 1-10-3 : Taux de boues évacuées selon les filières conforme à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour 2018, ce taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100**.

## **1.11. Programme de travaux**

### **1-11-1 pour l'année 2018 : les grands travaux effectués**

Extension du réseau sur Saint Julien de Concelles : Peltancherie, bois neuf

Extension du réseau sur Saint Julien de Concelles : Cahérault et Sénarderie

Extension réseau sur la Chapelle Heulin : La Dabinière et l'Aurière

Extension de la station d'épuration de la Chapelle Heulin (mise en service mars 2018)

Extension réseau sur le Pallet : Le Pré Naud

Aménagement du boulevard Dejoie à Vallet (assainissement)

Changement des membranes d'aération sur la station d'épuration de la Baronnière, Vallet

### **1-11-2 pour l'année 2019, les travaux prévisionnels :**

Extension réseau sur Divatte sur Loire : le Praud

Extension réseau sur Divatte sur Loire : L'épine

Aménagement rue Aristide Briand à La Chapelle Heulin (assainissement)

Aménagement Route de Villeneuve au Pallet (assainissement)

Aménagement rue des Forges au Loroux Bottereau (assainissement)

Aménagement rue Retailleau au Loroux Bottereau (assainissement)

Lotissement communal au Loroux Bottereau : la clé des sources (assainissement)

Refonte des stations d'épuration de la Regrippière

Refonte de la station de la Débaudière à Vallet

Réhabilitation réseau sur le Landreau

Travaux bassin d'orage sur PR des basses rivières à Saint-Julien-De-Concelles

Mise en place télésurveillance sur les postes des petites stations prises en régie (La Remaudière, La Regrippière, Le Loroux Bottereau)

Changement des équipements du poste de refoulement de la ZI des Dorices

## 2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance assainissement comprend une partie variable et une partie fixe :

- La part variable est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service assainissement
- La part variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevée par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre sources dont l'utilisateur génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.

Actuellement les tarifs sont différents d'une commune à l'autre en fonction du mode de gestion et du service rendu. Il a été approuvé en 2018, le principe de lissage de l'harmonisation du tarif d'assainissement collectif sur une période de 10 ans à compter de 2018 afin d'obtenir un prix cible en 2027 identique sur tout le territoire, fixé comme suit :

Part fixe : 57.33 €

Part variable : 1.66 €

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 sont les suivants :

Communes	Abonnement collectivité	Part variable collectivité	Abonnement délégataire	Part variable délégataire	Simulation pour 120 m3	Prix du service par m3 pour 120 m3
D/L: BARBECHAT	16,75	0,72	31,27	1,1	266,42	2,22
D/L: LA CHAPELLE BASSE MER	21,23	1,04	31,27	1,1	309,3	2,58
LE LANDREAU	9,15	0,86	20,32	0,58	202,27	1,69
LE LOROUX-BOTTEREAU	17,4	0,53	29,98	0,68	192,58	1,60
LA REMAUDIERE	35,04	1,16	0	0	174,24	1,45
ST JULIEN DE CONCELLES	48,21	1,6	35,73	0,99	394,74	3,29
LA BOISSIERE DU DORE	55,25	1,16	0	0	194,45	1,62
LA CHAPELLE HEULIN	28,52	1,26	26,35	0,74	294,87	2,46
LE PALLET	32,66	1,09	33,77	0,84	298,03	2,48
LA REGRIPIERE	29,15	1,13	0	0	164,75	1,37
VALLET	86,75	1,85	0	0	308,75	2,57
MOUZILLON	86,75	1,85	0	0	308,75	2,57

Les tarifs 2018 ont été votés par chaque commune fin 2017.

Par délibération n°20180214-06 en date du 14 février 2018, le conseil communautaire a délibéré pour une participation au financement de l'assainissement collectif **PFAC à 3000 €** par logement sauf pour des exceptions particulières.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Vos Contacts :

**Accueil :** 80, Avenue des Noëles BP 170  
44504 LA BAULE CEDEX  
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

**Téléphone :** 02 44 68 20 09 (prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

**Dépannage 24h/24 :** 02 44 68 20 09 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2018

**Courier :** TSA 80109  
44504 LA BAULE CEDEX

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

42

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Collecte et traitement des eaux usées :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	72,98 €	
Consommation TTC	278,78 €	soit 0,0023 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>351,76 €</b>	

**351,76 €**

SAUR - SAS au capital de 10 152 900 € RCS Nantes 338209884 Siège Social : 11 Chemin de Bretagne 42130 ISSY LES MOULINÉAUX TVA Intracommunautaire n° FR183620988454F 3688  
Les informations relatives aux tarifs d'un traitement d'assainissement destinés à la gestion de votre compte client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données et d'un droit de suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Coyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LE PALLET						120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>		298,18 € HT	328,00 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale		Année 2018						32,66	10,00
Abonnement part SAUR		Année 2018						33,68	10,00
Consommation part Communale		Année 2018			120	1,0900	130,80		10,00
Consommation part SAUR		Année 2018			120	0,8420	101,04		10,00

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)			120	0,1800	21,60		10,00

<b>Total Facture</b>	<b>351,76 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 319,78 €  
TVA sur les débits : 31,98 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

## 2.3. Recettes

Les recettes de la collectivité sont :

Type de recette	exercice 2018
Redevance eaux usées	1 930 582,63 €
PFAC	181 251,00 €
FRE	244 255,64 €
Vérification / contrôle	14 151,65 €
Recette matière de vidange	7 557,20 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €
FCTVA, produits financiers et exceptionnels	1 919,84 €
<b>TOTAL des recettes</b>	<b>2 379 717,96 €</b>

## 2.4. Budget de fonctionnement

La synthèse du budget de fonctionnement 2018 réalisé est détaillée ci-dessous :

Charges à caractère général	308 486,53 €
Charges de personnel	292 608,99 €
Dépenses imprévues	0,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €

Opérations d'ordre entre sections	1 302 374,38 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €
Charges financières	410 050,06 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 314 519,96 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté	986 554,02 €
Atténuations de charges	90,00 €
Opérations d'ordre entre sections	565 326,89 €
Ventes de produits, prestations de services	2 377 798,12 €
Subventions d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	1 811,89 €
Produits financiers	2,13 €
Produits exceptionnels	15,82 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 931 598,87 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 617 078,91 €</b>

### 3. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Code	Libellé	2018
Indicateur descriptif des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	35 480
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	423.452
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Variable entre les communes
Indicateur de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	88
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Non connu
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0

P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	77.9
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	
P258.1	Taux de réclamations	

## 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1. Montants financiers

	exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 874 298,14 €
Montant des subventions	46 309,92 €
Montant des contributions du budget général	0,00 €

### 4.2. Etat de la dette de service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	exercice 2018
Encours de dette au 31 décembre 2018	12 627 730,36 €
Montant remboursé durant l'exercice en € en capital	985 793,70 €
Montant remboursé durant l'exercice en € en intérêt	394 724,56 €

### 4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de 1 302 374,38€ et la quote-part des subventions d'investissement reprises a été de 565 326,89€.

## 5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### 5.1. **Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Il n'y a eu aucun abandon de créance ou versement à un fond de solidarité en 2018.

### 5.2. **Opérations de coopération décentralisée ( cf L1115-1-1 du CGCT)**

Sont listées ici les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2018.